



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____

Telephone No. – No de téléphone

(____)_____

Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Services de destruction sécurisée pour l'Agence du revenu du Canada	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000395992	Date September 13 2022
Amendment No. - N° modif. 004	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2022-10-04 at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom : Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel - See original document/ voir document original	
Telephone No. – No de téléphone Voir l'original / See original	
Destination - Destination Voir l'original / See original	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 004 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ; et
 2. Modifier la DDP.
-

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q2. Notre question fait référence à la section 3 de l'Annexe D, Guide de sécurité pour les services de destruction sécurisée du document de la demande de propositions.

Les normes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour le déchetage commerciale ou industrielle Protégé B indiquent une taille de déchetage de 16 mm x 100 mm. Le respect de la norme de la GRC est-il acceptable ?

R2. Oui, le respect de la norme de déchetage de papier du gouvernement du Canada de la GRC est acceptable, mais il doit être conforme à la norme la plus récente publiée de la GRC. La spécification de la section 3 de l'Annexe D, Guide de sécurité pour les services de destruction sécurisée est conforme à la dernière version de la norme appropriée de la GRC pour la destruction commerciale ou à volume élevé (DCVE). Par conséquent, une taille de déchetage de 16 mm x 100 mm n'est pas acceptable.

Q3. En référence à la section 2, Indexation et désindexation des prix de l'Annexe B, Base de paiement, : le contrat est d'une durée de deux ans avec l'option irrévocable de prolonger le(s) contrat(s) de trois périodes d'un an chacune. Étant donné que de nombreux facteurs peuvent changer sur une période de cinq ans, l'Agence du revenu du Canada (ARC) accepterait-elle un rajustement du taux de l'Indice des prix à la consommation (IPC) plus un pourcentage supplémentaire par année d'option ? Ou de négocier un tarif par année d'option ?

R3. Non, l'ARC n'acceptera pas un rajustement du taux de l'IPC plus un pourcentage supplémentaire par année d'option ou de négocier un tarif par année d'option.

L'ARC a choisi d'ajuster le prix conformément au tableau 1 Indice des prix à la consommation (IPC) et principales composantes et agrégats spéciaux, Canada – Non désaisonnalisé, Transports, tel que publié par Statistique Canada au moment où l'option est exercée par la Canada, car l'ARC estime qu'il représente le mieux les fluctuations potentielles du prix de ce produit, principalement en raison des coûts de transport.

2. MODIFICATIONS AU DOCUMENT DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS :

À la pièce jointe 3 : Proposition financière



SUPPRIMER :

Indexation et désindexation des prix

Les prix pour les services des périodes d'option, si exercées et à l'entière discrétion de l'ARC, seront ajustés (c.-à-d. indexés ou désindexés) en fonction de ce qui suit, conformément à la publication de Statistique Canada au moment où l'option est exercée :

- Pour les frais de transport : Tableau 1 Indice des prix à la consommation, composantes principales et agrégats spéciaux, Canada – Données non désaisonnalisées pour le transport.

Le calendrier de diffusion des principaux indicateurs économiques est accessible à l'adresse suivante :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/dai-quo/cal1-fra.htm>

Les prix de l'année de contrat précédente seront multipliés par le « variation en % » publié pour la période de douze mois précédant la date d'anniversaire du contrat (pour la deuxième année du contrat) ou le mois précédent le mois où l'option est exercée.

REEMPLACER PAR :

Indexation et désindexation des prix

Les prix pour les services des périodes d'option, si exercées et à l'entière discrétion de l'ARC, seront ajustés (c.-à-d. indexés ou désindexés) conformément au tableau 1 de l'Indice des prix à la consommation, composantes principales et agrégats spéciaux, Canada - Non désaisonné, Transports, tel que publié par Statistique Canada au moment où l'option est exercée.

Le calendrier de diffusion des principaux indicateurs économiques est accessible à l'adresse suivante :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/dai-quo/cal1-fra.htm>

Les prix de l'année de contrat précédente seront multipliés par le « variation en % » publié pour la période de douze mois précédant la date d'anniversaire du contrat (pour la deuxième année du contrat) ou le mois précédent le mois où l'option est exercée.

À l'Annexe B, Base de paiement,

SUPPRIMER :

Les prix pour les services des périodes d'option, si exercées et à l'entière discrétion de l'ARC, seront ajustés (c.-à-d. indexés ou désindexés) en fonction de ce qui suit, conformément à la publication de Statistique Canada au moment où l'option est exercée :



- Pour les frais de transport : Tableau 1 Indice des prix à la consommation, composantes principales et agrégats spéciaux, Canada – Données non désaisonnalisées pour le transport.

Le calendrier de diffusion des principaux indicateurs économiques est accessible à l'adresse suivante :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/dai-quo/cal1-fra.htm>

Les prix de l'année de contrat précédente seront multipliés par le « variation en % » publié pour la période de douze mois précédant la date d'anniversaire du contrat (pour la deuxième année du contrat) ou le mois précédent le mois où l'option est exercée.

REEMPLACER PAR :

Indexation et désindexation des prix

Les prix pour les services des périodes d'option, si exercées et à l'entière discrétion de l'ARC, seront ajustés (c.-à-d. indexés ou désindexés) conformément au tableau 1 de l'Indice des prix à la consommation, composantes principales et agrégats spéciaux, Canada - Non désaisonné, Transports, tel que publié par Statistique Canada au moment où l'option est exercée.

Le calendrier de diffusion des principaux indicateurs économiques est accessible à l'adresse suivante :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/dai-quo/cal1-fra.htm>

Les prix de l'année de contrat précédente seront multipliés par le « variation en % » publié pour la période de douze mois précédant la date d'anniversaire du contrat (pour la deuxième année du contrat) ou le mois précédent le mois où l'option est exercée.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.